



Aux groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,

Nos neuf organisations nationales représentant les retraités alertent depuis plusieurs années la représentation nationale sur la détérioration continue de la situation financière, sanitaire et sociale des 18 millions de retraités que compte ce pays.

Leur pouvoir d'achat est en berne depuis des années, du fait de revalorisations insuffisantes qui sont en décalage avec l'inflation et ne respectent pas l'obligation faite par le Code de la Sécurité sociale de revaloriser les pensions selon l'indice INSEE.

La revalorisation des pensions de 5,3% au 1^{er} janvier 2024 est la stricte application de l'article L 161-25 du Code de la sécurité Sociale qui stipule que les pensions doivent être revalorisées au niveau de l'inflation.

Or, force est de constater, que durant les années écoulées, en particulier depuis 2017, les gouvernements successifs se sont émancipés de leurs obligations en la matière

Cela a pour conséquence qu'il reste un passif non négligeable pour la période qui court du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023, passif que nous évaluons à 9,1 % plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension.

Nous vous demandons donc de vous prononcer clairement en faveur de notre revendication de rattrapage du pouvoir d'achat des retraité·e·s et de la porter devant la représentation nationale, tant au parlement qu'au Sénat.

Nous sommes inquiets du fréquent oubli des personnes qui sont ou qui vont être à la retraite lors de la mise en place des complémentaires santé, alors que les dépenses de santé sont plus importantes pour les personnes âgées.

Sur le plan sanitaire, la Covid 19 a lourdement frappé les personnes âgées qui se sont vu interdire les urgences et confiner chez elles ou dans leurs établissements de retraite. La situation catastrophique des hôpitaux du pays complique encore leur accès aux soins et à la santé.

Et, d'une façon générale, nous avons le sentiment d'une forme de mépris à l'égard des anciens et de leur situation alors qu'ils occupent une place importante dans la vie politique, sociale et culturelle, qu'ils viennent souvent en aide à leurs enfants et petits-enfants et qu'ils représentent l'appoint indispensable, par leur bénévolat, de toutes les structures associatives et des instances démocratiques (maires, conseillers territoriaux...).

Nos organisations ont suivi l'élaboration du Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale et pour finir ont vu l'utilisation par la Première ministre en exercice de l'utilisation de l'article 49-3 tant sur le PLF que le PLFSS qui font que ces budgets sont considérés comme adoptés bien que non votés. Cette pratique nous interroge sur la solidité de la démocratie quand, sur des actes aussi essentiels, les élus de la Nation ne sont pas consultés.

D'autre part, nous avons pris connaissance du vote en 1^{ère} lecture de la proposition de loi « Bien vieillir » présentée par la ministre des Solidarités de l'époque, Mme Aurore Bergé.

Nous prenons acte du vote de l'article 2 qui stipule : "Avant le 31 décembre 2024, puis tous les cinq ans, une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans. Elle définit les objectifs de financement public nécessaire pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des professionnels, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'État pour atteindre ces objectifs".

Bien évidemment, nous veillerons à ce que cet engagement, bien tardif au demeurant, soit appliqué, en particulier en termes de recrutement en nombre suffisant de personnels qualifiés permettant d'assurer aux personnes âgées, en particulier dépendantes, des conditions de vie décentes.

Mais, au-delà des promesses, il y a la réalité immédiate et, pour nous, les mesures contenues dans la loi « bien vieillir » sont notoirement insuffisantes et ne répondent pas à la situation dramatique actuelle.

Sur cette question, nos organisations ont réfléchi et ont des propositions à avancer, sachant que la proposition de loi sur le « bien vieillir » nous semble peu ambitieuse en l'état actuel des choses et ne répond pas aux besoins urgents et immédiats.

Nos neuf organisations ont décidé une campagne nationale d'information et de contact avec les élus et dans cette optique, souhaiteraient rencontrer la représentation de votre groupe parlementaire afin de connaître vos positions sur ces questions.

Nous restons à votre disposition pour une rencontre dans les meilleurs délais.

En l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président/ Madame la Présidente, l'assurance de nos sincères salutations.

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45, rue de la Procession, 75739 Paris cedex 15)

Yvon Le Goffic (UNIR-CFE CGC, 42, avenue de la Porte de Clichy 75017 PARIS)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)